

Paris, le 18 avril 2018



M. Jacques MEZARD

Ministre de la cohésion des territoires

Objet : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

PJ : Manifeste FO pour la préservation de l'intégrité du Cerema

N. Réf. : LJ/JH 18094

LR/AR

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, le Cerema a été créé par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur la promesse d'une refondation et l'expertise scientifique et technique du Ministère dont vous avez aujourd'hui la charge.

Malgré les engagements écrits de vos prédécesseurs, ses moyens humains et matériels ont été largement amputés depuis sa création, au point que le président de son conseil d'administration M. Gaël PERDRIAU a dû démissionner en octobre dernier, ne souhaitant pas devenir « le fossoyeur » du Cerema. Placé dans une position face aux velléités du Ministère de l'Action et des Comptes Publics, son directeur général M. Bernard LARROUTUROU en a fait de même quelques semaines plus tard.

Aujourd'hui, la rumeur d'un démantèlement de l'Établissement se fait insistante. Il est question d'un éclatement du Cerema bénéficiant à une hypothétique agence des routes, à l'agence de cohésion des territoires annoncée par le Président de la République, voire à d'autres structures qui se sont déjà montrées intéressées par quelques morceaux issus de cet éventuel dépeçage. Après ceux du Président de la République, les propos de M. Jean-Benoît ALBERTINI devant les sénateurs n'ont fait qu'amplifier cette rumeur. Ni votre directeur de Cabinet, ni le directeur de Cabinet de Mme Élisabeth BORNE et le directeur adjoint du cabinet de M. Nicolas HULOT n'ont apporté la moindre assurance aux organisations syndicales quant à l'avenir de l'Établissement, lors de la réunion organisée le 8 mars dernier à l'hôtel de Roquelaure. Dans l'absence de désignation d'un nouveau directeur général, d'aucun croit voir, de surcroît, la confirmation d'un projet d'explosion du Cerema.

Ces rumeurs ont provoqué l'émoi des agents du Cerema et leur font courir des risques psychosociaux. Le Cerema est le fruit de leur investissement personnel et sa mise en œuvre a nécessité un effort massif des agents et du management pour qu'il puisse fonctionner dans de bonnes conditions. Alors que la situation commence à peine à se stabiliser, il serait regrettable de réduire à néants les gains en termes d'organisation et de management que la constitution du Cerema a permis.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un manifeste en faveur de la préservation et de la consolidation du Cerema, qui est la synthèse des réactions que nous avons pu recueillir auprès des agents du Cerema et que nous avons rédigé en leur nom.

Les agents y témoignent de leur profond attachement au Cerema et y font part de leur conviction que celui-ci a toute sa place parmi les opérateurs de l'État. Ses missions, son périmètre et son organisation sont pleinement justifiés au regard de l'intérêt commun et des missions de service public qu'il est le seul à remplir. De surcroît, le Cerema constituera un contributeur essentiel à l'accélérateur de transition écologique et tout projet de démantèlement de l'Établissement paraîtrait encore plus absurde aux yeux de ses personnels à l'heure du lancement de cette ambitieuse démarche.

En particulier, les agents soulignent que le Cerema joue un rôle particulier et unique grâce à des caractéristiques qui seraient réduites à néant par son démantèlement :

- son caractère transdisciplinaire, alors que les défis de la transition écologique et de la cohésion des territoires se situent à la jonction de différents champs d'action de votre ministère (écologie, infrastructures, transports-mobilités, urbanisme, géotechnique, risques, bâtiment, habitat, ) ;
- son positionnement à différentes échelles géographiques ;
- l'interface qu'il assure entre les DAC, les SD de l'État et les collectivités territoriales, tant du point de vue du déploiement des politiques nationales que de leur pilotage, de leur évaluation et de la remontée des besoins des territoires ;
- son positionnement en amont et en aval des politiques publiques qui lui permet d'élaborer des outils correspondant au mieux aux besoins des territoires ;
- son positionnement à l'interface de la recherche, de la recherche appliquée, de l'innovation et des acteurs des territoires ;
- sa gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales, et l'activité qu'il assure pour celles-ci, des métropoles aux communes rurales en passant par les territoires en transition ;
- son ancrage territorial ;
- son indépendance vis-à-vis des lobbies et des opérateurs.

Aussi, je vous demande de bien vouloir déclarer publiquement votre soutien au Cerema en démentant tout projet de démantèlement, à mettre un terme dans les plus brefs délais aux restrictions budgétaires et aux diminutions d'effectif qui frappent le Cerema depuis plusieurs années et à apporter votre appui aux propositions de consolidation de l'Établissement exprimée dans la dernière partie du Manifeste. J'attire en outre votre attention sur la nécessité de nommer au plus vite un directeur général à sa tête, qui porte une réelle ambition pour l'établissement et non un projet de démolition.

Veillez croire, monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire général



Jean HEDOU

Copie :

Madame la Secrétaire générale Ministre du MTES-MCT